

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 22 Septembre 2020

**Présents** : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, SAMBA Aubin.

**Absents excusés** : MM.D'EXPORT Jonathan, ARNAUD Georges.

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Dérogation horaire et lieu de match à domicile pour US CRETEIL LUSITANOS :

Les équipes U14 D2.A (équipe 3) et U14 D3. C (équipe 4) débiteront leurs rencontres en championnat et coupe de l'amitié à 14h hiver/été.

L'équipe U16 D2.A jouera ses rencontres à domicile à 12h30 au stade DUVAUCHELLE, Terrain Ouest.

**La Commission donne son accord.** AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2020/2021 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## U14

### Courriel du District du 18/09/2020 U14 D5.B

La Commission informe que l'équipe de PARIS FC 3 évoluera en U14 D5.B, celle-ci est composée uniquement de filles jouant avec une licence U15F. Cette équipe ne pourra ni accéder à la division supérieure, ni descendre ni participer à aucune coupe départementale masculine. Elle sera donc mise en hors compétition et n'apparaîtra pas dans le tableau des classements.

**Par contre :**

- les rencontres seront obligatoires (si forfait, une amende sera infligée au club fautif)
- les rencontres resteront assujetties à la feuille de match informatisée
- les équipes seront assujetties aux faits disciplinaires éventuels

### 520523-Courriel de ST MANDE FC du 18/09/2020 U14 D5.B

**La commission enregistre le forfait général de l'équipe.**

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée pour désengagement après parution des calendriers. Avis aux clubs concernés.

### N°22610298-US LUSITANOS ST MAUR / VILLEJUIF US 2 U14 D1.A du 26/09/20

Courriel de Lusitanos St Maur du 22/09/2020 (changement de terrain).

**La commission note que la rencontre aura lieu au stade Paul Meyer, 39 rue de Paris, 94 Sucy en Brie. Prévenir vos adversaires.**

## U16

### 532125-Courriel de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY du 20/09/2020 U16 D4.A

**La commission enregistre le forfait général de l'équipe.**

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée pour désengagement après parution des calendriers. Avis aux clubs concernés.

### N°22605783-GENTILLY AC / MAISONS ALFORT FC2 U16 D2.B du 20/09/20

Courriel de Gentilly AC du 17/09/2020.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe.**

### N°22605340-US LUSITANOS ST MAUR / CFFP 2 U16 D1.A du 26/09/20

Courriel de Lusitanos St Maur du 22/09/2020 (changement de date et d'horaire).

**La commission donne son accord pour que la rencontre se déroule le 27/09/20 à 16h au lieu du 26/09/20 à 13h, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires.**

### N°22992995-VITRY ES 3 / OLYMPIQUE CLUB IVRY 1 U16 D4.A du 27/09/20

Courriel d'Olympique club d'Ivry du 22/09/2020 (changement de date pour manque de licence). VIA FOOTCLUB.

**La commission refuse le report de la rencontre.**

## U18

### 551657 - Courriel de AS ULTRA MARINE du 21/09/2020 U18 3D.B

**La commission enregistre le forfait général de l'équipe.**

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée pour désengagement après parution des calendriers. Avis aux clubs concernés.

## **N°22605155-ORMESSON US 1 / KREMLIN BICETRE CSA 1 U18 D2.A du 27/09/20**

Courriel d'Ormesson US du 22/09/2020 (changement d'horaire).

**La commission note que la rencontre aura lieu à 14 h au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.**

## **SENIORS**

### **23039731 – PHARE ZARZISSIEN / SAINT MANDE FC Seniors D4.B du 27/09/20**

Courriel de PHARE SP .ZARZISSIEN du 20/09/2020.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe (manque de licence)**

## **ANCIENS**

### **N°22607524-MINHOTOS DE BRAGA / US VILLEJUIF Anciens D2.A du 27/09/20**

Terrain de Minhotos suspendu. (PV de Discipline du 02/06/20)

**Le club de Minhotos doit trouver un terrain de remplacement situé hors de la commune d'Ivry sur Seine. Prévenir la Commission du choix du terrain et ce avant le 24/09/20.**

## **FEMININES**

### **N°23121700-US VILLENEUVE ABLON / PARIS FEMININ FC Séniors Féminines D1.A du 26/09/20**

Suite à une intégration tardive de l'équipe de **PARIS FEMININ FC** dans le championnat, **la Commission donne son accord pour le report de la rencontre à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers.**

#### **Info générale pour les Féminines**

**En raison du 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de France Féminines, la journée 2 du 03/10/20 est remise dans sa totalité au 24/10/20.**

## **TOUTES CATEGORIES**

#### **-Rappel-**

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

#### **Courrier de La Queue en Brie du 10/07/20**

Le terrain de l'ES CAUDACIENNE sera indisponible les 26 et 27 septembre. Le club doit trouver un terrain de repli.

#### **Courrier du Parc du Tremblay du 15/09/20**

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires liées à la COVID 19, les vestiaires ne seront plus mis à la disposition des joueurs, seul l'accès aux sanitaires extérieurs leur sera autorisé. Cependant seuls les arbitres officiels auront un vestiaire attribué pour chaque rencontre officielle.

**La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)**